

1. Débitrice: Mac Mahon SA, en liquidation, avenue Cardinal-Mermillod 36, 1227 Carouge GE

2. Déclaration de faillite: 16.01.2007

3. Suspension de faillite: 16.04.2007

4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 07.05.2007

5. Avance de frais: CHF 4'500.00

6. Remarques: Exploitation à Genève, à l'enseigne "Mylord" d'un cabaret-bar dancing avec restaurant et hôtel. La société pourra aussi organiser tous spectacles et manifestations. Elle peut acquérir, louer, reprendre, céder, exploiter tous autres établissements publics, tels que cafés, restaurants, bars, cabarets, dancings, hôtels.
- Le Tribunal de première instance a, ensuite de constatation de défaut d'actif, prononcé la suspension de la faillite mentionnée ci-dessus.

Si, dans le délai indiqué ci-dessus, aucun créancier ne requiert la continuation de la liquidation en faisant l'avance de frais nécessaire, la faillite sera clôturée.

Dans le même délai, et sous les peines de droit, notamment de l'article 324 CPS, ch 1 et 2, les débiteurs ont l'obligation de s'annoncer et ceux qui détiennent des biens du failli, à quelque titre que ce soit, sont tenus de les mettre à la disposition de l'office.

Les personnes qui revendiquent des objets sont également tenues de s'annoncer dans le même délai.

Pour tout renseignement:

Marc Unternaehrer, tél. 022 388 89 01
- Office des faillites

1227 Carouge